



CABINET Jean - Yves et Jean - Cedric LANDRY
Conseils, Etudes, Réalisations Techniques en Aménagement Urbain

SCP de GEOMETRES -EXPERTS Tél : 02 - 31 - 95 - 10 - 00 CAPITAL : 200 000 Euros
12 rue du Général Leclerc Fax : 02 - 31 - 95 - 04 - 05 OGE 99002 - NAF 742B
14 550 BLAINVILLE SUR ORNE (CAEN) Cabinet.Landry@wanadoo.fr RCS CAEN 422 421 123

Barbier ingénierie

étude réalisation
planification
sécurité

Technopole Citis

4, avenue de Cambridge 14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél : 02 31 06 67 60 Fax : 02 31 06 67 61

RANDONNAI (Orne)
(RD 918)

Traitement de la pollution et mise en sécurité
du site de la SFAR
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Compte-rendu de la réunion du 2 Mars 2005

Etaient présents :

SOUS PREFET
PRESIDENT DE LA CDC
DDE
MAITRE D'OUVRAGE
MAITRE D'OUVRAGE
MAITRE D'OUVRAGE
MAITRE D'ŒUVRE

Commune de RANDONNAI
Commune de RANDONNAI
Commune de RANDONNAI
Cabinet LANDRY

M. DE BARBEYRAC
M. MONHE
M. MORE
M. GUESDON
M. PILFER
M. LUCAS
M. J.Y. LANDRY

Diffusion : Les présents



1/ ORDRES DU JOUR

Présentation de la "première phase opérationnelle" du centre bourg de RANDONNAI et de ses conditions de mise en œuvre.

2/ OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire de RANDONNAI ouvre la séance à 14h30 et remercie tous les participants de leur présence.

Il précise qu'il doit répondre à plusieurs demandes d'implantation sur le site :

- une supérette,
- un cabinet médical

M. le Sous Préfet confirme qu'il apportera toute son aide pour que ce projet aboutisse et fait la synthèse de la dernière réunion :

- Le problème de la pollution est identifié. Des propositions ont été faites qui semblent acceptables et qu'il faut valider par une étude spécifique.
- Le projet proposé par le Cabinet LANDRY / BARBIER est un projet d'ensemble qui bien évidemment ne peut être réalisé que par phases successives, dimensionnées en fonction des capacités financières et de développement de la Communauté de Communes et de la Commune de RANDONNAI
- Il faut que la Commune se resitue dans le contexte général afin de convaincre les co-financeurs.

3/ PRESENTATION DE LA PREMIERE PHASE OPERATIONNELLE

Jean-Yves LANDRY présente les actions à mener pour mettre en œuvre les infrastructures nécessaires et suffisantes pour accueillir les premières opportunités et les budgets qui correspondent.

Ces éléments sont décrits dans la pièce CT « première phase opérationnelle » qui conclut l'étude « Etudes pré opérationnelles ».

4/ DISCUSSION DU GROUPE DE TRAVAIL

La mise à niveau du site a pour but de le rendre sûr et esthétique, et donc attractif tant pour les co-financeurs que pour les acteurs qui vont vouloir s'y implanter.

Les subventions peuvent être demandées :

- au niveau de l'aide à la dépollution,
- au niveau des aménagements de centre bourg.

Il semble que l'Europe ait décidé de mettre à nouveau à disposition des fonds pour les contrats de pôle et les aménagements de centre bourg.

Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Président de la Communauté de Communes insistent à plusieurs reprises pour que la première phase de l'opération mise en œuvre soit "modérée".

Il faut donc préciser la pièce CT « première phase opérationnelle » dans ce sens, et en particulier en indiquant des tranches de réalisation et la possibilité de moduler les infrastructures primaires mises en œuvre.

Afin de faire avancer le projet, il est nécessaire que soient missionnés :

- le bureau d'études spécialiste des autorisations environnementales pour la recevabilité du projet au regard de la pollution (consultation de bureaux d'études, dont GINGER ENVIRONNEMENT qui a participé aux premières études)

- le maître d'œuvre spécialiste des VRD pour la mise à niveau du site
- le maître d'œuvre spécialiste des VRD pour les infrastructures primaires
- l'architecte ou le paysagiste pour la définition du paysage urbain

Il est nécessaire que la Communauté de Communes et la Commune choisissent un maître d'œuvre pour les VRD ; il semblerait logique que ce soit le même qui intervienne pour les deux Maîtres d'ouvrages.

Pour cela, la Commune de RANDONNAI et la Communauté de Commune du Haut Perche devraient organiser une consultation de bureaux d'études, en invitant trois bureaux d'études à présenter leurs références.

Le Président de la Communauté de Communes précise que la première tranche d'investissement devrait se situer autour de 300 000 Euros.

Il a été discuté de la répartition des maîtrises d'œuvre. Il a été convenu que :

- la Commune, propriétaire des terrains, a la charge de la dépollution. Elle sera donc maître d'ouvrage de celle-ci et du pré-verdissement.
- La Communauté de Communes, qui a compétence pour la voirie, les réseaux (hormis les réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées, les murs, le verdissement, l'éclairage public), aura la maîtrise d'ouvrage des infrastructures primaires.
- La Commune mettra en œuvre le lotissement avec découpage à la demande permettant la vente de terrains à bâtir.

Actions à mener par le cabinet LANDRY / BARBIER

- Jean -Yves LANDRY doit adresser à Monsieur le Maire de RANDONNAI :
 - un modèle de courrier pour le dossier d'Evaluation Détaillée des Risques
 - un modèle de courrier pour consulter un bureau d'études
 - le document « première phase opérationnelle » modifié en huit exemplaires